

**PROGRAMME DESIGN DOCUMENT FORM FOR
SMALL-SCALE CDM PROGRAMMES OF ACTIVITIES (F-CDM-SSC-PoA-DD)
Version 02.0**

(FORMULAIRE DE CONCEPTION DU DOCUMENT DU PROGRAMME POUR
LES PROGRAMMES D'ACTIVITES MDP A PETIT ECHELLE)

Version 02.0

**PROGRAMME OF ACTIVITIES DESIGN DOCUMENT (PoA-DD)
DOCUMENT DE CONCEPTION DU PROGRAMME D'ACTIVITES**

PART I. Programme of activities (PoA)

SECTION A. General description of PoA

(SECTION A. Description générale du Programme d'action)

A.1. Title of the PoA (Titre du Programme d'activités)

Empowering DRC communities through the use of Improved Cook Stoves

(Autonomiser les communautés de la RDC par l'utilisation des foyers améliorés)

Version 01

Date: 07/02/2014

A.2. But et description générale du Programme d'activités (PdA)

Le but de ce programme d'activités à petite échelle (PdA PE) est la diffusion des foyers améliorés (FA) à biomasse (bois de feu et charbon de bois), aux ménages urbains et ruraux en République démocratique du Congo (RDC), remplaçant les foyers traditionnels inefficaces et les dispositifs de cuisson, réduisant ainsi la consommation de combustibles (bois et charbon de bois).

1. Politique / mesure ou le but déclaré que le Programme d'activités vise à promouvoir

Le but de ce PdA est d'améliorer la qualité de vie des communautés en rendant les FA disponible pour les ménages urbains et ruraux cuisinant avec la biomasse à travers la RDC.

Depuis que les pratiques forestières ne sont plus durables en RDC, le PdA permettra de réduire l'utilisation de la biomasse Non renouvelable ainsi donc les gaz à effet de serres rendre des comptes.

2. Cadre pour la mise en œuvre du Programme d'activités proposé

Le porteur de projet est TaiCom Congo mais le Programme d'activités sera coordonné par la Société « Climate Corporation Emissions Trading GmbH » (dénommée «Climate Corporation »), l'entité managérial et de coordination (CME), qui est le participant au projet fournissant le cadre et les incitations pour le reste de parties concernées pour atteindre les réductions d'émissions. Les CPA sous

ce PdA seront mis en œuvre par TaiCom Congo les entreprises, ONG ou d'autres entités qui signeront un contrat avec le CME.

3. Confirmation du PdA étant une action volontaire du CME

Il n'y a pas des lois ni des politiques en RDC qui recommande l'utilisation de foyers améliorés dans les ménages. Ce PdA est une action volontaire de Climate Corporation, le CME de ce PdA.

4. Contribution de la proposition du programme d'activité a petit-échelle (PdA-PE) pour le développement durable

L'installation des foyers améliorés a des multiples avantages pour la santé, l'environnement, et socio-économiques:

Avantages sur l'environnement:

- *Les ressources forestières et de la biodiversité*: seront améliorées au fur et a mesure que le programme réduit la pression sur les réserves restantes des forêts en RDC.
- *Réduction des émissions de GES*: seront atteints grâce à la réduction de la demande d'énergie de cuisson pour la biomasse Non renouvelable.
- *Qualité de l'air*: la pollution de l'air provenant de la production de charbon de bois pour les utilisateurs du projet sera réduite, ainsi que la pollution de l'air interne provenant de la cuisson interne avec des combustibles solides.

Des avantages sociaux et économiques:

- *Les moyens de subsistance des pauvres*: la situation des familles pauvres seront améliorées car les foyers améliorés réduisent le coût de combustibles. La réduction de la consommation de bois implique l'allègement des corvées et plus de possibilités pour l'activité de production, résultant de moins de temps consacré à la collecte du combustible.
- *L'accès à des services énergétiques*: Les foyers améliorés consomment moins de combustibles, ce qui dans de Nombreux domaines, est une ressource rare ou très coûteux. Les utilisateurs ont également trouvé des foyers améliorés plus pratique, réduisant le temps de cuisson.
- *Santé*: Réduction de la pollution de l'air intérieur (monoxyde de carbone et de particules), réduisant l'exposition des enfants et des mères, en réduisant la pneumonie chez les enfants, les maladies respiratoires et le cancer. En outre, les risques associés à la cuisson à feu ouvert sont réduits.

A.3. CME et les participants de PdA

Le CME de la SSC-PA est Climate Corporation EmissionsTrading GmbH. Le CME va se contracter et coordonner ceux qui mettront en œuvre les CPAs individuellement.

Noms des Parties impliqués (hôte) indique la Partie hôte	Entités Privés et/ou publiques participants au projet (cas échéant)	indiquer si la partie concernée souhaite être considéré comme participant au projet
Republique Democratique du Congo (Host)	TaiCom Congo SPRL	No
Autriche	Climate Corporation Emissions Trading GmbH	No

Le projet sera mis en œuvre par le CME en collaboration avec Taicom Congo SPRL dénommé "TaiCom"), le partenaire local de Climate Corporation.

A.5. Frontières physique / géographique du Programme d'activités

La zone géographique pour le Programme d'activités proposé est la République démocratique du Congo.

Coordonnées géographiques:

- Latitude: 0 ° 00 'Nord de l'équateur
- Longitude: 25 ° 00'East de Greenwich

Toutes les CPA inclus dans le PdA seront mis en œuvre dans la limite territoriale du pays hôte dans lequel il se trouve, et l'emplacement physique des foyers répartis dans ce CPA qui formeront la limite de CPA réelle.

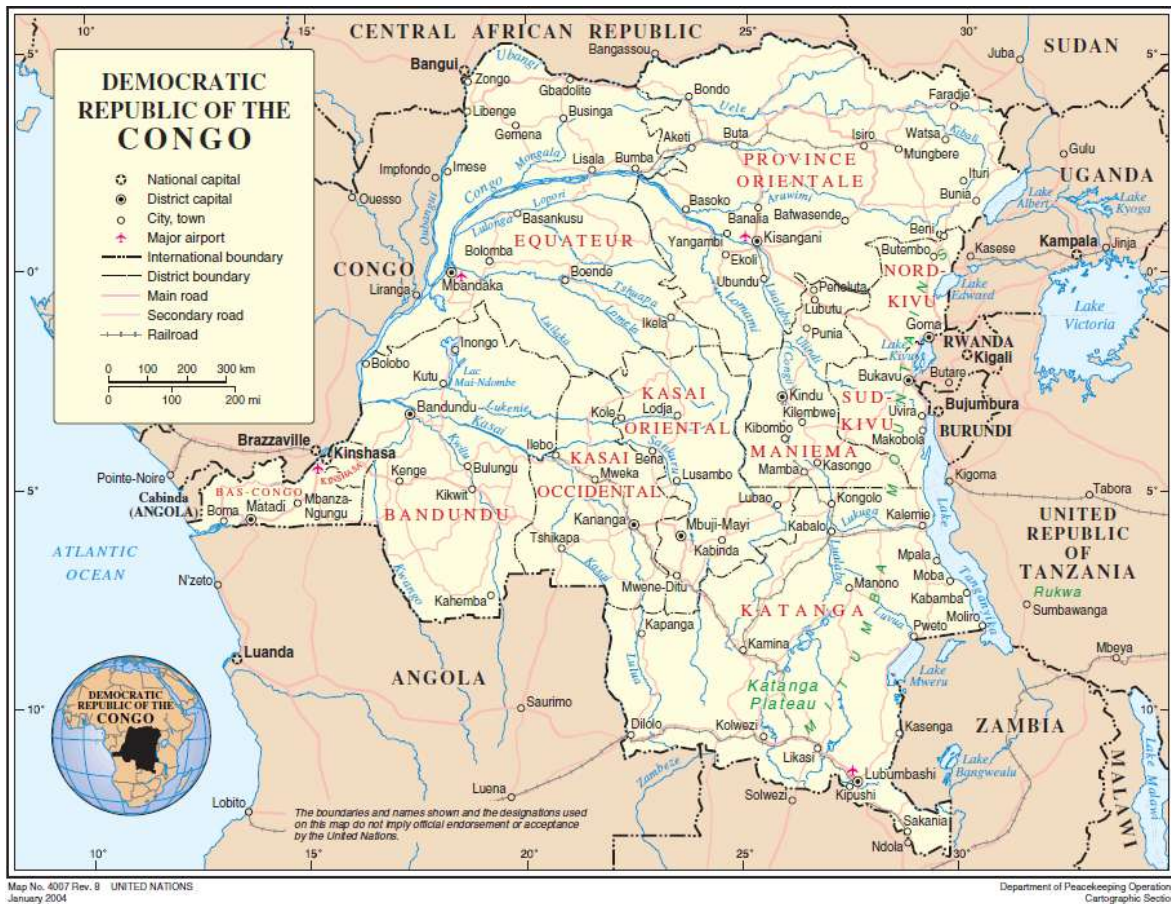


Figure 1: Carte de la RDC montrant les limites administratives

A.6. Technologies/mesures

portée sectorielle	3. Demande d'énergie
Echelle	Petit échelle
Méthodologie applicable	AMS-II.G mesures d'efficacité énergétique dans les applications thermiques de la biomasse Non renouvelable
Version	05.0
Technologie/mesures	<p><i>Projets typiques:</i> <i>Présentation des unités de production d'énergie thermique à haute efficacité utilisant la biomasse Non renouvelable ou la modernisation d'unités existantes (exemple : le remplacement complet de la biomasse existante tiré des foyers ou de fours ou séchoirs avec des dispositifs plus efficaces) réduit l'utilisation de la biomasse Non renouvelable pour la combustion</i></p> <p><i>Type d'atténuation des émissions de GES d'activités</i></p> <p><i>(a) L'efficacité énergétique</i> <i>Déplacement ou l'amélioration de l'efficacité énergétique des</i></p>

	<p><i>résultats des unités de production de chaleur existants dans L'économie de la biomasse et de la réduction des émissions de GES Non renouvelables.</i></p> <p><i>Biomasse Non renouvelable</i> <i>Les participants au projet doivent être en mesure de démontrer que la biomasse Non renouvelable a été utilisée dans la région du projet depuis le 31 Décembre 1989, en utilisant des méthodes d'enquête ou se référant à la littérature publiée, les rapports officiels ou des statistiques.</i></p>
--	--

1. Technologie

Un CPA typique remplacera les foyers traditionnels utilisant du bois de chauffage ou du charbon de bois par des foyers améliorés avec une plus grande efficacité. Les FA sont plus efficaces que les foyers classiques, car ils réduisent les pertes de chaleur et améliorent le transfert de chaleur et / ou l'efficacité de la combustion. Ils sont plus efficaces et brûlent plus proprement que les foyers traditionnels, et, par conséquent, réduisent les émissions de GES provenant de la combustion de la biomasse Non renouvelable.

Pendant la durée du programme d'activités proposé, plusieurs foyers à biomasse produites par différents fabricants peuvent être inclus dans le PdA. L'inclusion de tels foyers serait soumise au respect des exigences de la méthodologie et les critères d'éligibilité du Programme d'activités tel que décrit dans le PoA-DD.

Chaque CPA fournira une description détaillée sur le modèle de foyers spécifique / s mis en œuvre et les scénarios de référence appliqué à chacun d'eux.

Au moment d'inclusion, tous les Nouveaux types de foyers atteindront au minimum l'efficacité thermique de 20%. Les vieux foyers seront contrôlés pour détecter les changements dans l'efficacité et la réduction des émissions sera ajustée en conséquence.

2. Biomasse Non renouvelable

Démonstration de l'utilisation du NRB en RDC:

Selon la FAO, la superficie des forêts et autres terres boisées en RDC a diminué entre les années 1990-2005 de 1,07%, ce qui est une perte de 357 000 ha.

Bien que les ressources naturelles ont été jusqu'à présent bien conservé, et les taux de déforestation dans le bassin du Congo sont parmi les plus bas dans la ceinture de forêt tropicale et sont nettement en dessous des taux dans la plupart des autres régions d'Afrique, une étude de deux ans, coordonné par la Banque mondiale suggère que

- Les taux de déforestation sont susceptibles d'augmenter à l'avenir pour soutenir le développement et la réduction de la pauvreté.
- Accroître la productivité agricole n'est pas suffisant pour limiter la pression sur les forêts.
- l'extraction de bois pour le bois de chauffage domestique ou la production de charbon va continuer à croître au cours des prochaines décennies et pourrait créer une énorme menace pour les forêts dans des zones densément peuplées.

A.7. Le financement public des PdA

Le CME confirme que le financement public du Programme d'activités, le cas échéant, ne donnera pas lieu à un détournement de l'APD (ODA).

Chaque CPA déclarer toute utilisation des fonds publics des FA dans le CPA-DD et de confirmer que le financement public de CPA ne donne pas lieu à un détournement de l'aide publique au développement et est distinct et n'est pas prise en compte dans les obligations financières du pays donateurs comme partie inclus à l'annexe 1 pays.

SECTION B. démonstration de complémentarité et le développement des critères d'éligibilité

B.1. Démonstration de complémentarité pour le PdA

Conformément aux Normes de démonstration de complémentarité, développement et critères d'admission et l'application de plusieurs méthodes pour les programmes d'activités^{3.1} (p4), le "PdA qui se composent d'un ou plusieurs projets de petite échelle comme les CPA doivent comprendre les critères d'éligibilité provenant de toutes les exigences pertinentes des «Guides pour démonstration de l'additionalité des projets d'activités à petit échelle».

Selon ces guides, (EB68 Annex27), paragraphe 1, les participants au projet fourniront une explication pour montrer que l'activité de projet n'aurait pas eu lieu de toute façon en raison d'au moins un des obstacles suivants:

- a) Barrière d'investissement
- b) Barrière technologique
- c) Barrière en raison de pratiques en vigueur
- d) Autres obstacles

Selon le paragraphe 2 de ce guide, la documentation des barrières n'est pas nécessaire pour la liste positive des technologies et des types d'activités de projet qui sont définis comme automatiquement additionnels pour les tailles des projet y compris les seuils de MDP à petite échelle (capacité par exemple installé à 15 MW). La liste positive comprend également :

(C) Les activités du projet uniquement composées d'unités isolées où les utilisateurs de la technologie / mesure sont les ménages ou les communautés et les petites et moyennes entreprises (PME) et où la taille de chaque unité est supérieur à 5% des seuils de MDP à petite échelle ;

Les foyers améliorés étant promus dans ce Programme d'activités répondent aux critères de la liste positive, comme suit:

- Les utilisateurs sont des ménages ou des communautés ou des PME
- Les foyers améliorés sont des unités isolées
- L'économie d'énergie maximale de chaque unité n'est pas supérieure à 5% des seuils de MDP à petite échelle.

La biomasse (bois de feu et charbon de bois) est la principale source de combustible pour la cuisine en RDC. Le scénario de référence est décrit dans la section B.4 de la partie II de ce Programme d'activités. La diffusion de foyers améliorés réduira l'utilisation de la biomasse Non renouvelable utilisée pour la cuisson. En l'absence du Programme d'activités, les utilisateurs continuent à utiliser une plus grande part de la biomasse Non renouvelable pour la cuisine qui se traduit par des émissions de GES. Ainsi le Programme d'activités est additionnel.

B.2. Critères d'éligibilité pour l'inclusion d'un CPA dans un PdA

Réf. au Standard du PdA (par. 16)	Critères d'Eligibilité	
	Catégorie	Description
(a)	Limites Géographiques	Tous les foyers énumérés dans les CPA seront situés en RDC.
(b)	Double-comptage	Tous les CPA seront vérifiés afin d'éviter le double comptage et qui ne sont pas enregistrés comme une activité du projet MDP séparé, ou dans le cadre d'un autre programme d'activité MDP enregistré.
(c)	Technologie	Chaque CPA mettra en œuvre l'amélioration des foyers améliorés biomasse avec une efficacité minimale de 20%.
(d)	Date de Debut	La date du début du PdA est la date de publication du Programme d'activités-DD pour la consultation nationale des parties prenantes; La date prévue est le 07.02.2014. Tous les CPA vont indiquer très clairement leur date de début, et la preuve que leur date de début n'est pas antérieure à la date de début du Programme d'activité
(e)	Méthodologie	Chaque CPA sera conforme à la méthodologie utilisée pour ce programme d'action, à savoir AMS-II.G (mesures d'efficacité énergétique dans les applications thermiques de la biomasse non renouvelable), version 05.0. <u>Critères d'application de la méthode sont les suivants:</u> 1. Petite échelle: les économies d'énergie globales par une activité de projet unique: ne doit pas dépasser l'équivalent de 60 GWh par an, soit 180 par an GWth de la production du combustible. 2 Technologie: déployer des dispositifs impliquant les améliorations de l'efficacité dans les applications thermiques de la biomasse non renouvelable 3. Biomasse non renouvelable: Démontrer que la biomasse non renouvelable a été utilisé depuis le 31 Décembre 1989, en utilisant des méthodes d'enquête ou se référant à la littérature publiée, les rapports officiels, ou statistFA (démontrée au niveau du PdA)
(f)	Additionalité	Comme décrit dans la section B.1 ci-dessus, l'additionnalité pour tous les CPA est démontrée selon la «Norme pour la démonstration de l'additionnalité, le développement des critères et l'application de plusieurs méthodes du Programme d'activités admissibilité» et «Lignes directrices pour la démonstration de l'additionnalité des activités du projet à petite échelle». Les CPA ayant les caractéristiques suivantes des FA sont donc automatiquement ajoutés: • Les foyers améliorés diffusés dans le cadre de chaque CPA seront des unités isolées • Les utilisateurs des foyers seraient les ménages, des communautés ou des PME • La taille de chaque unité ne sera pas plus de 5% du seuil des MDP à petite échelle.

(g1)	Consultation des parties prenantes	Consultation des parties prenantes est faite au niveau du Programme d'activités, tel que décrit dans la section F du Programme d'activités-DD. Aucune autre mesure requise au niveau du CPA pour satisfaire ce critère d'admissibilité.
(g2)	Analyse de l'impact Environnementale	L'AIE est établie au niveau du Programme d'activité tel que décrit dans la section E du Plan d'activité-DD. Aucune autre mesure nécessaire au niveau du CPA pour satisfaire ce critère d'admissibilité.
(g3)	suivi	<p>Conformément à la méthodologie, "le suivi:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sera composé de contrôle de tous les dispositifs ou d'un échantillon représentatif de celui-ci, au moins une fois tous les deux ans (biennale) pour déterminer si elles sont toujours en activité; ces dispositifs qui ont été remplacés par un dispositif équivalent en service peuvent être considérés comme fonctionnant. • consistera à vérifier l'efficacité de tous les dispositifs ou d'un échantillon représentatif de celui-ci chaque année • comprennent des données sur la quantité de biomasse ligneuse enregistré sous l'activité de projet qui est utilisé par les ménages / utilisateurs hors-projet, (qui ont déjà utilisés des sources d'énergie renouvelables) • s'assurer que: <ul style="list-style-type: none"> a) Les dispositifs à faible efficacité remplacés sont éliminés et ne sont pas utilisé dans la limite ou à l'intérieur de la région; ou b) Si les foyers de base continuent à être utilisés, la surveillance doit veiller à ce que la consommation de bois de feu de ces foyers est exclu de B_{old}. <p>Chaque CPA a des procédures en place pour suivre la distribution des foyers améliorés.</p>
(g4)	Approbation du CPA Par le CME	Chaque CPA dispose d'un exécutant du projet qui est soit l'entité de coordination ou une autre entité qui a signé une entente contractuelle avec le CME. Ces accords comprennent tous les droits et responsabilités des deux parties, par exemple, procédures d'approbation par le CME, les exigences de surveillance, le droit de transfert des crédits carbone. Ce critère d'éligibilité n'est pas nécessaire si l'exécutant du CPA est la CME.
(g5)	Inclusion du CPA	Chaque inclusion de CPA par CME sera réexaminée / approuvé par un DOE (sauf le premier CPA soumis avec le PdA pour validation)
(g6)	Droits de transfert des REC	Les utilisateurs qui achètent les FA doivent signer un accord avec le CME pour transférer les droits de crédits de carbone de ces foyers.
(h1)	Financement provenant de	Chaque CPA indiquera clairement dans la CPA-DD la source de

	Annex I Pays	financement public, le cas échéant.
(h2)	Non détournement de l'APD (ODA)	Si le financement public est utilisé pour un CPA, la partie concernée de l'Annexe I confirme que le financement n'est pas un détournement de l'APD (ODA) pour ce CPA.
(i)	Groupes cibles et mécanisme de distribution	Le CME sert les ménages, les communautés ou des PME, soit dans les zones urbaines, périurbaines ou rurales, et distribue les foyers à travers des canaux de distribution adéquats
(j)	Echantillonnage	<p>Fournir une méthode d'échantillonnage (par exemple dans le plan de suivi et d'études de base) qui suit le " standard pour l'échantillonnage et des enquêtes pour les projets et programmes d'activités MDP. Le plan d'échantillonnage contient des informations relatives à: (a) la conception d'échantillonnage ; (b) les données à collecter ; et (c) le plan de mise en œuvre. Le CPA est conforme à l'intervalle de confiance et erreur exigente suivante:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lors d'une inspection biennale est choisi un intervalle de confiance de 95 % et une marge d'erreur de 10% pour le paramètre d'échantillonnage. Lorsque l'inspection annuelle est utilisée, un intervalle de confiance de 90 % et une marge d'erreur de 10% est atteint pour les paramètres de l'échantillon. Dans les cas où les résultats de l'enquête indiquent que la précision 90/10 ou 95/10 précision (ci-dessus) n'est pas atteinte, la borne inférieure de l'intervalle de confiance de 90 % ou 95 % de la valeur du paramètre est choisie comme une alternative à répéter les efforts de l'enquête pour obtenir la précision 90/10 ou 95/10. Si nécessaire, les fuites sont estimées et comptabilisées sur une base de l'échantillon avec une précision de 90/30 pour la sélection des échantillons.
(k)	Limit SSC pour le CPA	Le CPA montre les données annuelles de l'énergie d'épargne qui démontrent que le CPA ne dépasse pas le seuil à petite échelle d'un maximum 180 GWhth / an, pour chaque année de la période de comptabilisation CPA.
(l)	De-groupage	<p>Comme par <i>«Les lignes directrices sur l'évaluation de dégroupement des activités du projet SSC» la partie II, paragraphe 10: "Si chacun des sous-systèmes / mesures indépendantes (par exemple, digesteur de biogaz, système solaire domestique) inclus dans le CPA d'un Programme d'activités n'est pas plus grand que 1 % des seuils à petite échelle définis par la méthodologie appliquée, alors que le CPA du PdA est dispensé de la vérification de l'exécution de de-groupage exemple, en considérant comme n'étant pas un composant de-groupé d'une activité à grande échelle "</i>.</p>

Mise à jour des critères d'admission

Selon le "Standard pour la démonstration de l'additionnalité, l'élaboration de critères d'admission et l'application de plusieurs méthodes pour le programme d'activités " le CME doit mettre à jour les critères d'admission en cas de situations prévues à la section 3.2.2. De ce Norme (si la version de la méthodologie appliquée par le Programme d'activités proposé est révisé ou remplacé à la suite de la mise en attente) et en conformité avec ces critères.

Les mises à jour seront inclus dans une Nouvelle version du Programme d'activités - DD (par exemple, la version 1.1) , validée par un DOE , et soumis à l'approbation du Conseil . Les modifications approuvées prendront effet immédiatement.

B.3. Méthodes d'Application

La méthodologie à petit-échelle AMS- II.G " mesures d'efficacité énergétique dans les applications thermiques de la biomasse Non renouvelable " seront utilisé comme référence et la méthodologie de surveillance pour chaque SSC- CPA inclus dans ce Plan d'activités. Cette méthodologie est approuvée par le CE (EB) pour l'application dans un programme d'activités. (Rapport de la réunion de l'EB 70, annexe 30) .

Reference: <http://cdm.unfccc.int/methodologies/DB/REQC2MYZJJ6I7BC9SKCS32T2K87AOW>

SECTION C. Système de gestion

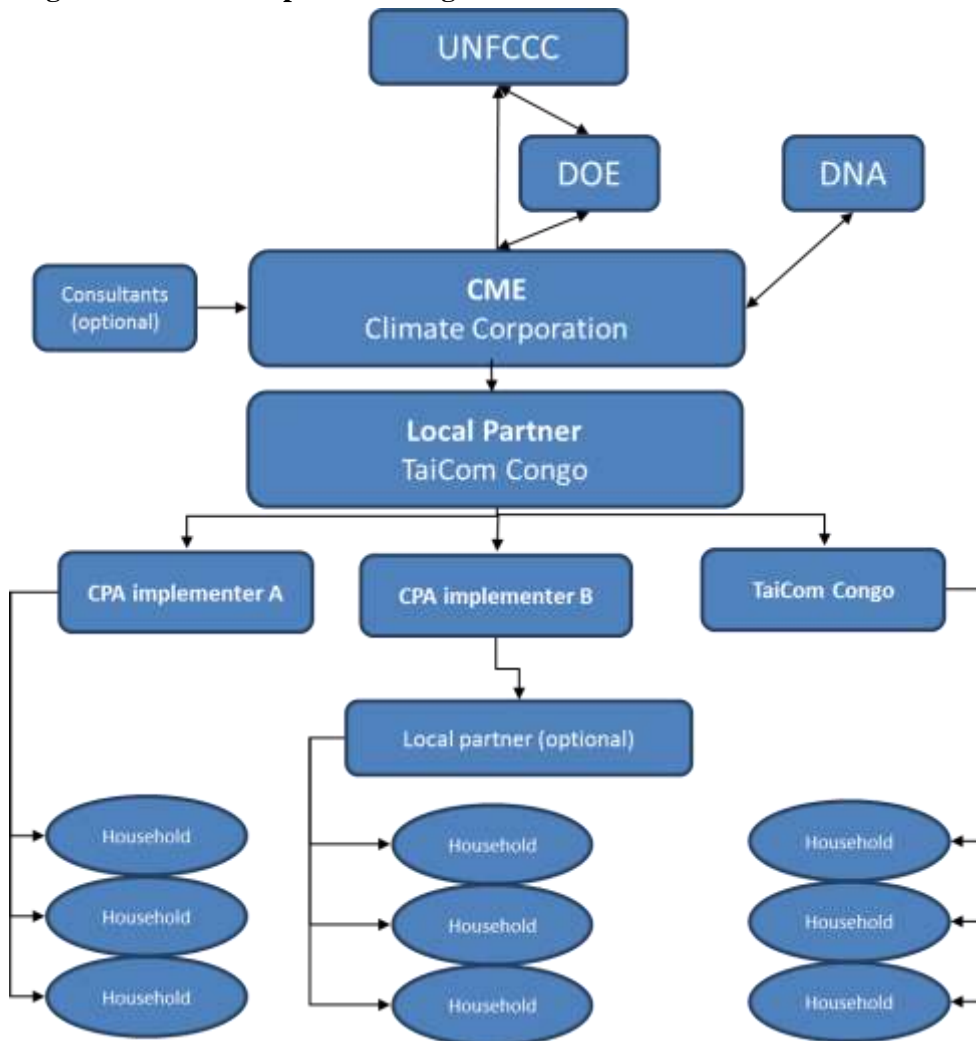
Climate Corporation est l'entité de gestion / coordination (CME) et le développeur de ce PdA. Le CME contractera les entreprises, les ONG ou d'autres entités d'agir en tant que promoteurs de CPA. Le CME est chargé de :

- Préparation et enregistrement du PdA
- Affectation et la communication avec le DOE (validation d PdA , l'approbation d'inclusion du CPA, vérifications)
- Communication avec le Conseil exécutif du MDP
- Coordination des exécutants des CPA et 3ème parties, le cas échéant
- Maintenir la base de données du Programme d'activités et de rapports pour les périodes de vérification
- contracter la 3ème organisations à effectuer des études de base et les tâches de surveillance
- Le recrutement de Nouvelles CPA , leur évaluation , et l'inclusion dans la PdA (après approbation du DOE)
- La signature du ERPA avec les acheteurs de crédits de carbone et les recettes avec les exécutants du CPA

Chaque exécutant du CPA en vertu du présent Programme d'activités va signer un contrat standard avec la CME pour participer au Programme d'activités en tant que réalisateur du CPA , dans lequel le réalisateur du CPA s'engagera aux exigences suivantes :

- Ceux qui exploitent le CPA sont conscients et ont accepté que leur activité est abonné au PdA .
- L'exécutant du CPA ne doit pas attribuer un Nouveau CPA qui a déjà été enregistré , soit comme une activité de projet MDP ou comme un CPA d'un autre programme d'activités .
- Transmission des droits sur les RCE générées sur le CME
- Surveiller, garder les dossiers, et de faire rapport à la CME

Organisation mise en place du Programme d'activités :



Dispositions opérationnels / de gestion établies par le CME pour la mise en œuvre du Programme d'activités proposé comprennent:

1. Une définition claire des rôles et responsabilités du personnel impliqué dans le processus d'inclusion des CPA, y compris un examen de leurs compétences;

Le CME de ce PdA est une entreprise unique. Par conséquent la gestion de Climate Corporation sera responsable de la mise en œuvre du Programme d'activités et de ses CPA.

Le CME attribuera les tâches à chaque membre du personnel et / ou embaucher des Nouveaux employés (internes ou consultants externes), si nécessaire après l'inscription du Programme à CCNUCC.

Position	Responsabilités & compétences
CME	<ul style="list-style-type: none"> • Sécurise les questions juridiques et économiques (contrats, factures, etc.) • Sécurise le consultant externe de carbone (facultatif) • Maintient les fichiers sur la formation et l'éducation • Sécurise la formation pour le personnel et pour son exécutants du CPA (cas échéant)

- Commercialisation des RCE
- Identifier et évaluer les Nouvelles CPA
- Veiller à ce que toutes les exigences et les critères d'admission sont respectés par tous les CPA affectés
- Maintient une base de données des CPA (base de données du Programme d'activités)
- Communiquer avec les exécutants des CPA (le cas échéant)
- Collecte des données de surveillance du CPA
- Préparer des rapports de surveillance pour la vérification des réductions d'émissions
- Toute modification post-inscription de PdA-DD
- Contrôle de la qualité

2. Les dispositions visant à assurer ceux qui exploitent les CPA, sont conscients et ont accepté que leurs activités est souscrit au Programme d'activités ;

Des ententes contractuelles avec les exécutants des CPA sera de s'assurer que toutes les parties impliquées dans la mise en œuvre des CPA sont conscients et acceptent que les CPA sont souscrits au PdA .

Au niveau des utilisateurs, ils sont informés que leur activité est souscrite au Programme d'activités et qu'ils cèdent tous les droits sur les RCE au CME. Ainsi, les utilisateurs sont informés que les FA leurs sont donnés en raison de revenus MDP découlant de la réduction des émissions de l'utilisation des ces FA.

3. Registres des formations et de développement des capacités pour le personnel

Climate Corporation conduira ou arrangera la formation et le renforcement des capacités pour son personnel et les exécutants du CPA, sur base des besoins identifiés, et tenir des registres des formations.

4. Rôles et responsabilités pour l'inclusion du CPA

Le CME est chargé d'évaluer chaque CPA avant l'inclusion. Cela comprend :

- L'exécutant du CPA a signé une entente contractuelle avec le général CME ;
- Le CPA répond aux critères d'admission du Programme d'activités ,
- Révision / finalisation du CPA- DD et la documentation de preuves .

Puis le CME soutient le CPA au DOE pour approbation d'inclusion.

5. Le processus de formation et de maintenance

Dans les CPA qui favorisent foyers fabriqués localement, la formation de Nouveaux fabricants - si nécessaire - sera réalisée par le réalisateur du CPA, ou le CME ou une organisation partenaire. Le personnel de vente des foyers fabriqués localement et importés sera formé par le réalisateur du CPA ou CME. Les informations relatives à l'utilisation et l'entretien des foyers sera livré aux utilisateurs finaux à travers des démonstrations ou inclus dans un guide d'utilisateur qui accompagne le foyer. Chaque CPA développera des processus de formation et de maintenance qui sont appropriés pour le type des foyers qu'elle favorise à son marché cible.

6. Le système de tenue de dossiers pour chaque CPA dans le cadre du Programme d'activités

Les réalisateurs du CPA vont maintenir des dossiers sur les informations de contact de l'utilisateur final , les données du foyer et autres informations d'inventaire d'une manière qui permet le CME et le DOE de vérifier que la diffusion est en effet produit et les FA sont utilisés par les utilisateurs à l'intérieur pays hôte, que résulte d'une diminution des émissions

de gaz à effet de serre .

Les données sur les foyers sont enregistrés sur terrain par le personnel réalisateur du CPA et / ou des partenaires sous contrat (par exemple, points de vente), et rapportés au réalisateur du CPA. Le réalisateur du CPA conserve les documents et entre les données dans la base de données du CPA. La base de données du CPA est établie avec l'aide du CME pour s'assurer que les données sont recueillies correctement et organisé de façon utilisable.

Les données minimales à recueillir comprennent :

- Nom du client et les coordonnées (numéro de téléphone , si possible)
- Adresse, emplacement
- type de foyers Remplacé et combustibles
- Type de FA et taille
- Date de vente
- code d'identification unique du FA.

Les exécutants du CPA vont transmettre les données au CME selon les conditions fixées dans les accords contractuels.

Le CME entrera les données dans la base de données du Programme d'activités.

En outre, le CME ordonnera des enquêtes de suivi sur terrain par des experts externes, au besoin.

La CME va stocker la base de données du PdA, les rapports des exécutants du CPA, et les résultats des enquêtes et des tests des foyers pour raisons de surveillance et conserver les documents jusqu'à 2 ans après la fin de la période de comptabilisation ou de la dernière émission de CER pour le Programme d'activités, selon ce qui survient le plus tard.

7. Éviter le double comptage

Dans chaque CPA- DD il sera indiqué que le CPA n'a pas été et ne sera pas enregistrées soit comme une activité de projet MDP unique ou comme un CPA sous un autre PdA.

Chaque foyer amélioré portera un code d'identification unique. La génération de code sera décrite dans le CPA- DD.

Avant d'enregistrer les FA dans la base de données CPA, le code d'identification sera un renvoi à garantir qu'il n'ya pas eu des doubles comptages.

Puis, la contre-vérification (et contrôle de la qualité) seront effectués par le CME lors de la saisie des données dans la base de données du Programme d'activités.

8. Processus de suivi

Le suivi sera de suivre les exigences de la méthode de la MGS II.G :

- vérification de tous les dispositifs ou d'un échantillon représentatif de celui-ci, au moins une fois tous les deux ans (biennale) pour déterminer si elles sont toujours en activité ; ces dispositifs qui ont été remplacés par un équivalent en service dispositif peut être considéré comme fonctionnant.
- consistera à vérifier l'efficacité de tous les dispositifs ou d'un échantillon représentatif de celui-ci chaque année
- comprennent des données sur la quantité de biomasse ligneuse enregistré sous l'activité de projet qui est utilisé par des ménages / utilisateurs hors du projet (qui ont déjà utilisés les sources d'énergie renouvelables)
- s'assurer que soit:

- a) Les dispositifs de faible efficacité remplacés sont éliminés et Non utilisés dans la frontière ou dans la région; ou
- b) Si les foyers de base continuent d'être utilisés, la surveillance doit veiller à ce que la consommation de bois de feu de ces foyers est exclu du B ancien .

9. Le CPA-PE inclus dans le Programme d'activités n'est pas un composant groupé d'une autre activité du programme MDP (CPA) ou d'une activité de projet MDP

Toutes les CPA inclus dans le Programme d'activités proposé sera exempté du contrôle de de-groupage lorsque tous les types des FA considérés dans le cadre de spectacles des économies d'énergie du PdA de moins de 1 % du seuil à petite échelle définie par la méthodologie AMS II.G .

Le seuil défini par AMS II.G est le seuil à petite échelle générale des projets d'efficacité énergétique - 180 GWhth.

Ainsi, le seuil de prouver l'activité n'est pas une action dégroupée est déduit, comme suit:

$$1 \% \text{ de } 180 = 1,8 \text{ GWhth} = 1800000 \text{ kWhth}$$

Par conséquent, un contrôle de dédoublement ne sera possible que pour les CPA qui comprennent un type de technologie avec économies d'énergie thermique prouvés de 1,8 GWhth /an.

SECTION D. Durée du Programme d'activités

D.1. Date du début du PdA

La date de départ du Programme d'activités est la date de la publication du document du Programme d'activités (PoA-DD de la consultation globale des parties prenantes; date prévue est 07.02.2014.

D.2. Durée du Programme d'activités

La longueur du Programme d'activités proposé sera de 28 ans.

SECTION E. Impacts environnementaux

E.1. Niveau auquel l'analyse environnementale est entreprise

1. Analyse de l'environnement s'est fait au niveau du Programme d'activités

2. Analyse de l'environnement s'est fait au niveau SSC-CPA 1

Justification: analyse de l'environnement s'est fait au niveau du Programme d'activités car l'impact environnemental ne dépend pas de l'emplacement géographique spécifique où les FA sont utilisés.

La RDC ne nécessite pas une évaluation d'impact environnemental pour l'installation de foyers améliorés. Comme par Loi n ° 11 / 009 sur les principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement.

E.2. L'analyse des impacts environnementaux

Les avantages environnementaux suivants du Plan d'activités ont été identifiés :

- *Les ressources forestières et la biodiversité* : seront améliorées car le programme réduit la pression sur les réserves restantes de forêts en RDC .
- *Réduction des émissions de GES*
- *qualité de l'air* : les enfants et les mères seront exposés à moins de polluants atmosphériques par la réduction des émissions de monoxyde de carbone et de particules. La Pollution de l'air de la cuisson avec un combustible solide est un facteur de risque pour la pneumonie de l'enfant ainsi que de Nombreuses autres maladies respiratoires et le cancer.

Aucun impact négatif ne peut être identifié.

SECTION F. Les commentaires des intervenants locaux

F.1. Sollicitation des commentaires des intervenants locaux

1. La consultation locale des parties prenantes est faite au niveau d PdA
2. La consultation locale des parties prenantes se fait au niveau SSC- CPA

Justification : Comme le Programme d'activités implique une seule technologie – foyers efficaces, les CPA individuels ne seront pas différents les uns des autres en quoi que ce soit, mais juste par rapport à la localisation. Les conditions de cuisson en RDC sont généralement les mêmes, les foyers efficaces apporteront les mêmes avantages dans tout le pays. Pour ce, les commentaires des parties prenantes ont été demandé au niveau du Programme d'activités, comme suit:

Une consultation des parties prenantes a eu lieu le 5 Décembre 2013 à Hôtel Sultani à Kinshasa, RDC.

Les intervenants ont été invités par courriel, les invitations aux organisations et institutions gouvernementales ainsi que les ONG à Kinshasa ont été livrés physiquement. L'invitation à la consultation des parties prenantes était également annoncée dans un journal.

L'objectif était d'expliquer le Programme d'activités aux parties prenantes en RDC et de recueillir leurs commentaires sur le programme.

Les 57 intervenants inscrits représentaient un bon échantillon national de groupes de parties prenantes : les représentants nationaux et locaux, les utilisateurs potentiels des FA , les représentants de l'AND , et le personnel des ONG nationales et internationales ont été présents à la réunion .

Des informations détaillées sur la conférence des parties prenantes a été soumise au DOE pour validation et il peut être trouvé sur le site Web de Gold Standard où le rapport de consultation des intervenants est disponible publiquement.

F.2. Résumé des commentaires reçus

Au cours de la consultation nationale, au total 41 fiches d'évaluation ont été soumises par les parties prenantes, ce qui est 72 % des participants. Les impressions générales sur la consultation et le programme de foyers ont été très positifs.

Les participants ont constaté que la consultation était utile, intéressante, importante, bien organisé. La participation des parties prenantes a été active, avec de Nombreuses discussions et des échanges d'opinion. Beaucoup d'entre eux ont mentionné qu'ils ont beaucoup appris sur les projets MDP, le marché du carbone et les foyers améliorés.

Les participants ont apprécié le fait que le foyer réduira le temps de cuisson, que la nécessité de combustible sera réduite, et moins de fumée sera émise, ce qui est bénéfique pour la santé de la population dans les ménages.

Les détails sur les commentaires peuvent être trouvés sur la page Web GS, comme mentionné ci-dessus.

F.3. Rapport sur l'examen des commentaires reçus

les détails sur la considération des commentaires reçus peuvent être consultés sur la page Web de Gold Standard, comme mentionné ci-dessus.

SECTION G. Approbation et autorisation

La lettre d'approbation et d'autorisation de la coordination du CME de la RDC (pays hôte) ont été reçues.

2^{ème} PARTIE : Composant Générique des Activités du Projet (CPA)

SECTION A : Description Générale d'un CPA générique

A.1. But et description générale des CPA génériques

Le but d'une composante des activités du projet typique à Petite échelle (CPA a PE), c'est la diffusion des foyers améliorés à biomasse (bois de feu et charbon de bois) aux utilisateurs péri- urbaines, urbaines , et ruraux (ménages, des communautés ou des PME) en République démocratique du Congo (RDC) , en remplacement des foyers traditionnels inefficaces et des dispositifs de cuisson , réduisant ainsi la consommation des combustibles. Un CPA typique sera mis en œuvre par les réalisateurs du CPA.

Plusieurs Gaz à Effet de Serre (GES), dont le dioxyde de carbone, sont produits à la suite de la combustion incomplète de la biomasse utilisée dans les foyers. Plus les émissions de GES résultent de l'utilisation de la biomasse qui est Non renouvelable. Les FA améliorent l'efficacité du transfert de chaleur par rapport aux foyers classiques, ce qui réduit à la fois la quantité de combustible de bois utilisé par l'appareil de base mis en œuvre et l'émission de GES.

SECTION B. Application d'une méthodologie de référence et de suivi

B.1. Référence de la ligne de base approuvées et de la méthodologie de suivi sélectionné

La méthodologie AMS- II.G " mesures d'efficacité énergétique dans les applications thermiques de la biomasse Non renouvelable " à petite échelle, la version 5.0 sera utilisée comme référence et méthode de surveillance de la SSC - CPA inclus dans ce Plan d'activités. Cette méthodologie est approuvée par le EB pour son application dans le PdA (Rapport de la réunion de l'EB 70 , annexe 30) .

Référence: <http://cdm.unfccc.int/methodologies/DB/REQC2MYZJJ6I7BC9SKCS32T2K87AOW>

B.2. Application de la méthodologie

Une méthodologie unique est appliquée à travers le Programme d'activités. Par conséquent, les mesures de la méthodologie établis dans le Programme d'activités - DD, partie I, section B.3 constitue la justification pour le choix et l'applicabilité de la méthode choisie.

S'il vous plaît inclure la détermination de B_{old} ici

Exigences de la méthodologie	Description de la Justification du projet et conformité des CPA typiques
"Cette catégorie comprend les dispositifs impliquant les améliorations de l'efficacité dans les applications thermiques de la biomasse non renouvelable."	Toutes les CPA mettront en œuvre la nouvelle haute efficacité (20% minimum) des foyers à biomasse alimentées (divers modèles des foyers à bois ou à charbon de bois). Le nouveau FA remplacera le système de cuisson existant en utilisant la biomasse non renouvelable. Ce sera assuré par l'enregistrement du combustible utilisé avant l'installation du FA et le type des foyers

	de base des acheteurs des FA. Tout FA remplacement des foyers utilisant des combustibles fossiles (tels que le kérosène et le GPL) ne sera pas enregistré dans la base de données CPA (ex. les FA peut être encore installé, mais ne seront pas inclus dans le dossier d'installation et les calculs de réduction des émissions).
“Les participants au projet sont en mesure de démontrer que la biomasse non renouvelable a été utilisée depuis 31 Décembre 1989, en utilisant des méthodes d'enquête ou se référant à la littérature publiée, les rapports officiels ou statistiques des FA ”	Comme l'a démontré au niveau du PdA: Selon la FAO, la superficie des forêts et autres terres boisées en RDC a diminué entre les années 1990-2005 de 1,07%, ce qui est une perte de 357 000 ha.
“Les économies d'énergie totales d'une activité de projet unique ne doit pas dépasser l'équivalent de 60 GWh par an, soit 180 GWh par an en consommation de combustible.”	Le nombre maximum de FA est définie pour chaque CPA selon les modèles des FA spécifiques distribués, et la performance du foyer correspondant, afin de garantir une économie d'énergie maximale de 180 GWhth / an par CPA. Ceci sera décrit dans le CPA-DD. Dans les cas où le nombre des FA dans tous les CPA dépasse la limite de l'énergie, le nombre des RE est plafonné à ceux générés par les FA économisant au total un maximum de 180GWh par an. Les économies d'émissions supplémentaires soit, non compté dans le programme ou inclus dans un autre CPA, le cas échéant.

B.3. Sources et GES

La frontière du projet est le site géographique, physique des foyers améliorés

La description des sources et gazes inclus dans le périmètre du projet présenté ci-dessous :

	Sources	Gazes	Inclus?	Justification/Explication
Etude de base	combustion de la biomasse	CO ₂	Oui	source majeure des émissions
	Non renouvelable pour la cuisson	CH ₄	Non	Exclus pour la simplification; conformément à la méthodologie.
		N ₂ O	Non	
Projet	combustion de la biomasse	CO ₂	Oui	source majeure des émissions
	Non	CH ₄	Non	Exclus pour la simplification; conformément à la

	renouvelable pour la cuisson	N ₂ O	Non	méthodologie
--	------------------------------	------------------	-----	--------------

B.4. Description de scénario de référence

Un SSC-CPA typique dans le Programme d'activités consiste en l'installation des FA, qui par définition sont de petits dispositifs qui fournissent des améliorations de l'efficacité énergétique dans les applications thermiques de la biomasse non renouvelable, conformément à l'AMS-II.G.

Conformément à la méthodologie, "il est supposé que, en l'absence de l'activité de projet, le scénario de référence serait l'utilisation de combustibles fossiles pour répondre aux besoins énergétiques thermiques similaires".

B.5. Démonstration de l'admissibilité à un CPA générique

Pour être éligible à l'inclusion dans le Programme d'activités, un CPA doit répondre aux critères suivants:

Ref. to PoA Standard (par. 16)	Critères d'Eligibilité		Moyen de preuve / Documents de Preuve (à vérifier à l'inclusion du CPA et décrit dans le CPA-DD)
	Catégorie	Description	
(a)	Limites Géographique	Tous les foyers énumérés dans les CPA seront situés en RDC.	Le CPA DD va décrire clairement la région / province / district où le CPA est mis en œuvre.
(b)	Double-comptage	Tous les CPA seront vérifiés afin d'éviter le double comptage et qui ne sont pas enregistrés comme une activité du projet MDP séparé, ou dans le cadre d'un autre programme d'activité MDP enregistré.	<p>Une déclaration est incluse dans le CPA-DD que le CPA spécifique ne sera pas une partie d'une autre activité unique du projet MDP ou du CPA sous un autre PdA. Chaque CPA mettra en œuvre le système de codes d'identification uniques pour éviter le double comptage des foyers individuels.</p> <p><u>Documents/evidences à vérifier</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le site de CCNUCC, PNUE Risoe • Plan de suivi du CPA-DD

(c)	Technologie	Chaque CPA mettra en œuvre l'amélioration des foyers améliorés biomasse avec une efficacité minimale de 20%.	<p><u>Documents/evidences à vérifier</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Spécification de la technologie (ex. manufacturer spécifications du fabriquant, les certificats, les testes)
(d)	Date du debut	<p>La date du début du PdA est la date de publication du Programme d'activités-DD pour la consultation nationale des parties prenantes; La date prévue est le 07.02.2014.</p> <p>Tous les CPA vont indiquer très clairement leur date de début, et la preuve que leur date de début n'est pas antérieure à la date de début du Programme d'activité</p>	<p>La date du debut de chaque CPA definie dans le CPA-DD.</p> <p><u>Documents/evidences à vérifier</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • La date du lancement du CPA comme signifie par les investissements substantiels, ou • La date de la vente du 1er FA du CPA, ou • La soumission de la fiche de considération.
(e)	Methodologie	<p>Chaque CPA sera conforme à la méthodologie utilisée pour ce programme d'action, à savoir AMS-II.G (mesures d'efficacité énergétique dans les applications thermiques de la biomasse non renouvelable), version 05.0.</p> <p><u>Critères d'application de la méthode sont les suivants:</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Petite échelle: les économies d'énergie globales par une activité de projet unique: ne doit pas dépasser l'équivalent de 60 GWh par an, soit 180 par an GWth de la production du combustible. 2 Technologie: déployer des dispositifs impliquant les améliorations de l'efficacité dans les applications thermiques de la biomasse non renouvelable 3. Biomasse non renouvelable: Démontrer que la biomasse non renouvelable a été utilisé depuis le 31 Décembre 1989, en utilisant des méthodes d'enquête ou se référant à la littérature publiée, les rapports officiels, ou statistFA (démontrée au niveau du PdA) 	<p>Chaque CPA se conformera a la méthodologie MDP utilise dans le PoA. L'accomplissement du critère d'applicabilité sera décrit dans le CPA-DD.</p> <p><u>Documents/evidences à verifier</u></p> <p>Le nombre estimé des FA sera défini dans le CPA-DD. Tout ne pourrait pas être déployé au stade d'inclusion du CPA, toutes fois le nombre des FA inclus dans chaque CPA pourrait être contrôlé par la base de données électronique du CPA pendant la vérification, ou</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le contrat du réalisateur du CPA avec le CME
(f)	Additionalite	Comme décrit dans la section B.1 ci-dessus, l'additionnalité pour tous les CPA est démontrée selon la <i>«Norme pour la démonstration de l'additionnalité, le développement des critères et l'application de plusieurs méthodes du Programme</i>	<p><u>Documents/evidences à vérifier</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • La technologie de spécification pour confirmer que chaque FA n'a pas plus de 5% du seuil de MDP a petit échelle • Le contrat du réalisateur du CPA avec le CME

		<p><i>d'activités admissibilité» et «Lignes directrices pour la démonstration de l'additionnalité des activités du projet à petit échelle».</i></p> <p>Les CPA ayant les caractéristiques suivantes des FA sont donc automatiquement ajoutés:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les foyers améliorés diffusés dans le cadre de chaque CPA seront des unités isolées • Les utilisateurs des foyers seraient les ménages, des communautés ou des PME • La taille de chaque unité ne sera pas plus de 5% du seuil des MDP à petite échelle. 	
(g1)	Consultation des parties Prenantes	Consultation des parties prenantes est faite au niveau du Programme d'activités, tel que décrit dans la section F du Programme d'activités-DD. Aucune autre mesure requise au niveau du CPA pour satisfaire ce critère d'admissibilité.	<p>N/A</p> <p>La consultation est faite au niveau du PdA.</p>
(g2)	Analyse d'Impact Environnementale	L'AIE est établie au niveau du Programme d'activité tel que décrit dans la section E du Plan d'activité-DD. Aucune autre mesure nécessaire au niveau du CPA pour satisfaire ce critère d'admissibilité.	<p>N/A</p> <p>L'analyse de l'Impact Environnementale est faite au niveau du PoA.</p>
(g3)	Suivi	<p>Conformément à la méthodologie, "le suivi:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sera composé de contrôle de tous les dispositifs ou d'un échantillon représentatif de celui-ci, au moins une fois tous les deux ans (biennale) pour déterminer si elles sont toujours en activité; ces dispositifs qui ont été remplacés par un dispositif équivalent en service peuvent être considérés comme fonctionnant. • consistera à vérifier l'efficacité de tous les dispositifs ou d'un échantillon représentatif de celui-ci chaque année • comprennent des données sur la 	<p><u>Documents/evidences à vérifier</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les données électroniques du CPA et and fiches de records des ventes lors de la verification

		<p>quantité de biomasse ligneuse enregistré sous l'activité de projet qui est utilisé par les ménages / utilisateurs hors-projet, (qui ont déjà utilisés des sources d'énergie renouvelables)</p> <ul style="list-style-type: none"> • s'assurer que: <ul style="list-style-type: none"> a) Les dispositifs à faible efficacité remplacés sont éliminés et ne sont pas utilisé dans la limite ou à l'intérieur de la région; ou b) Si les foyers de base continuent à être utilisés, la surveillance doit veiller à ce que la consommation de bois de feu de ces foyers est exclu de B_{old}. Chaque CPA a des procédures en place pour suivre la distribution des foyers améliorés. 	
(g4)	Approbation du CPA par le CME	<p>Chaque CPA dispose d'un exécutant du projet qui est soit l'entité de coordination ou une autre entité qui a signé une entente contractuelle avec le CME.</p> <p>Ces accords comprennent tous les droits et responsabilités des deux parties, par exemple, procédures d'approbation par le CME, les exigences de surveillance, le droit de transfert des crédits carbone. Ce critère d'éligibilité n'est pas nécessaire si l'exécutant du CPA est la CME.</p>	<p><u>Documents/evidences à vérifier</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Contrat entre le réalisateur du CPA et le CME, si applicable
(g5)	Inclusion du CPA	Chaque inclusion de CPA par CME sera réexaminée / approuvé par un DOE (sauf le premier CPA soumis avec le PdA pour validation)	<p><u>Documents/evidences à vérifier</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapport d'inclusion du CPA par le CME • L'inclusion approbation du DOE
(g6)	Droits de transfert des REC (CER)	Les utilisateurs qui achètent les FA doivent signer un accord avec le CME pour transférer les droits de crédits de carbone de ces foyers.	<p><u>Documents/evidence a verifier</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les clauses du droit de transfert des REC des FA dans le document de vente, disponible lors de la vérification
(h1)	Financement provenant de Annex I Pays	Chaque CPA indiquera clairement dans la CPA-DD la source de financement public, le cas échéant.	<p><u>Documents/evidences à verifier</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Enoncé de l'exécutant du CPA
(h2)	Non détournement	Si le financement public est utilisé pour un CPA, la partie concernée de	<p><u>Documents/evidences à verifier</u></p>

	de l'APD (ODA)	l'Annexe I confirme que le financement n'est pas un détournement de l'APD (ODA) pour ce CPA.	<ul style="list-style-type: none"> • Enoncé de l'exécutant du CPA • S'il y a des financements, l'énoncé du bailleur disant que les fonds de l'APD sont non-détournables.
(i)	Groupe Cible et mécanisme de distribution	Le CME sert les ménages, les communautés ou des PME, soit dans les zones urbaines, périurbaines ou rurales, et distribue les foyers à travers des canaux de distribution adéquats	<p>Les groupes cibles sont les ménages ruraux, périurbains et urbains ; aussi les communautés et PME.</p> <p>Chaque CPA-DD énoncera clairement le groupe cible et le mécanisme de distribution utilisé.</p>
(j)	Echantillonnage	<p>Fournir une méthode d'échantillonnage (par exemple dans le plan de suivi et d'études de base) qui suit le " standard pour l'échantillonnage et des enquêtes pour les projets et programmes d'activités MDP.</p> <p>Le plan d'échantillonnage contient des informations relatives à: (a) la conception d'échantillonnage ; (b) les données à collecter ; et (c) le plan de mise en œuvre.</p> <p>Le CPA est conforme à l'intervalle de confiance et erreur exigeante suivante:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lors d'une inspection biennale est choisi un intervalle de confiance de 95 % et une marge d'erreur de 10% pour le paramètre d'échantillonnage. Lorsque l'inspection annuelle est utilisée, un intervalle de confiance de 90 % et une marge d'erreur de 10% est atteint pour les paramètres de l'échantillon. Dans les cas où les résultats de l'enquête indiquent que la précision 90/10 ou 95/10 précision (ci-dessus) n'est pas atteinte, la borne inférieure de l'intervalle de confiance de 90 % ou 95 % de la valeur du paramètre est choisie comme une alternative à répéter les efforts de l'enquête pour obtenir la précision 90/10 ou 95/10. Si nécessaire, les fuites sont estimées et comptabilisées sur une base de l'échantillon avec une précision de 90/30 pour la sélection des échantillons 	<p><u>Documents/evidences à verifier</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le plan d'échantillonnage présenté dans le CPA-DD

(k)	Limite de SSC du CPA	Le CPA montre les données annuelles de l'énergie d'épargne qui démontrent que le CPA ne dépasse pas le seuil à petite échelle d'un rendement maximum de 180 GWhth / an, pour chaque année de la période de comptabilisation CPA.	Chaque CPA estime le nombre des FA a mettre en œuvre dans le CPA-DD. <u>Documents/evidences à verifier</u> <ul style="list-style-type: none"> • Enoncé dans le CPA-DD • Fiches des calculs lors de la vérification
(l)	De-groupement	Comme par « <i>Les lignes directrices sur l'évaluation de dégroupement des activités du projet SSC</i> » la partie II, paragraphe 10: "Si chacun des sous-systèmes / mesures indépendantes (par exemple, digesteur de biogaz, système solaire domestique) inclus dans le CPA d'un Programme d'activités n'est pas plus grand que 1 % des seuils à petite échelle définis par la méthodologie appliquée, alors que le CPA du PdA est dispensé de la verification de l'exécution de de-groupage exemple, en considérant comme n'étant pas un composant de-groupé d'une activité à grande échelle".	<u>Documents/evidences à verifier</u> <ul style="list-style-type: none"> • specification de la technologies • Enoncé dans le CPA-DD

B.6. Estimation des réductions d'émissions d'un CPA générique

B.6.1. Explication des choix méthodologiques

Les choix méthodologies suivants pour le calcul des réductions d'émissions de chaque CPA seront utilisés pour chaque type de FA mises en œuvre. Le même type de foyers implique foyers utilisant le même combustibles (bois ou charbon) et ayant la même efficacité.

Les réductions d'émissions des CPA sont la somme des réductions d'émissions obtenues par chaque type appliqué des foyers.

$$ER_y = B_{y,savings} \times f_{NRB,y} \times NCV_{biomass} \times EF_{projected_{fossilfuel}} \times N_{y,i} \quad \text{Equation (1)}$$

où:

ER_y : Réductions des émissions au cours de l'année y (tCO₂)

$B_{y,savings}$: Epargne de la Quantité de biomasse ligneuse qui est épargné en tonnes par dispositif

$N_{y,i}$: Nombre des dispositifs du projet de type i en opération au courant de l'année y , déterminé conformément au paragraphe 22 de la méthodologie

$F_{NRB,y}$: Fraction de la biomasse ligneuse utilisée en l'absence de l'activité de projet dans l'année y pouvant être établi comme biomasse Non renouvelable selon les méthodes approuvées à l'échelle nationale ou les données du gouvernement ou les valeurs des fractions spécifiques du pays par défaut approuvé de la biomasse ligneuse non renouvelables (F_{NRB}) disponibles sur le site Internet du MDP

$NCV_{biomass}$: Valeur calorifique nette de la biomasse non renouvelable qui est substitué (par défaut du GIEC pour le bois de chauffage : 0.015 TJ / tonne, base humide)

$EF_{projected\ fossil\ fuel}$: Facteur d'émission pour la substitution de ressources non renouvelables de la biomasse ligneuse par les consommateurs similaires. (81,6 t CO₂/TJ¹³)

Détermination par , épargne :

La méthodologie fournit trois options pour déterminer $B_{y,savings}$ - la quantité de biomasse ligneuse épargné par l'activité de projet :

- Option 1: teste de performance de cuisine(KPT)
- Option 2: teste de l'eau bouillante (WBT)
- Option 3: essai contrôlé de cuisson (CCT)

Les CPA choisiront une option en fonction de la disponibilité des données.

Peu importe l'option utilisée par les CPA, le paramètre par, les économies seront établis avec la comptabilité de la perte de l'FA avec le temps de l'efficacité. Ceci devrait être réalisé par échantillonnage selon l'âge des foyers et décrit dans le CPA- DD.

↳ $B_{y,savings}$ Option 1:

$$B_{y,savings} = B_{old} - B_{y,new,KPT} \quad \text{Equation (2)}$$

où:

B_{old} : Quantité de biomasse ligneuse utilisée en l'absence de l'activité de projet en tonnes par dispositif

$B_{y,new,KPT}$: Quantité annuelle de la biomasse ligneuse utilisée dans l'année y en tonnes par dispositif, mesurée selon le protocole du test de performance Cuisine (KPT). Le KPT devrait être effectué conformément aux normes nationales (si disponibles) ou les normes internationales (par exemple, les procédures KPT spécifiées par le Partenaires pour la qualité de l'air intérieur (EIPC) <http://www.pciaonline.org/Node/1049>)

↳ $B_{y,savings}$ Option 2

Basé sur soit, $\eta_{y\ new}$, or $B_{y,new,survey}$ est utilisé pour la surveillance, soit l' équation (3) ou (4) peut être utilisé :

$$B_{y,savings} = B_{old} \times \left(1 - \frac{\eta_{old}}{\eta_{new,y}} \right) \quad \text{Equation (3)}$$

$$B_{y,savings} = B_{y,new,survey} \times \left(\frac{\eta_{new,y}}{\eta_{old}} - 1 \right) \quad \text{Equation (4)}$$

Où:

B_{old} : Quantité de biomasse ligneuse utilisée en l'absence de l'activité de projet en tonnes par dispositif.

$B_{y,new,survey}$: Quantité annuelle de la biomasse ligneuse utilisée lors de l'activité de projet en tonnes par dispositif, déterminée par une enquête

η_{old} : 1. L'efficacité du système est remplacé, mesurée à l'aide de méthodes d'échantillonnage représentatives ou sur base de valeurs de la littérature référencés (fraction) , utiliser des valeurs moyennes pondérées si plus d'un type de système est remplacé ;

2. Une valeur par défaut de 0,10 peut être éventuellement utilisée si le système de remplacement est de trois pierres, ou un système classique sans alimentation en air de combustion améliorée ou système de fumée ventilation de gaz c'est à dire sans une grille ou d'une cheminée ; pour d'autres types des systèmes, une valeur par défaut de 0,2 peut être éventuellement utilisé.

$\eta_{new,y}$: Efficacité du système en cours de déploiement dans le cadre de l'activité de projet (fraction) , tel que déterminé annuellement à l'aide du protocole du test d'eau bouillante (WBT) effectuée conformément aux normes nationales (si disponible) ou des normes ou des directives internationales . Utilisez des valeurs moyennes pondérées si plus d'un type de système est mis en place par l'activité de projet.

↳ $B_{y,savings}$ Option 3

$$B_{y,savings} = B_{old} \times \left(1 - \frac{SC_{new,y}}{SC_{old}} \right) \quad \text{Equation (5)}$$

où:

SC_{old} : la consommation spécifique du combustible ou le taux de consommation du combustible des dispositifs de base à savoir la consommation du combustible par quantité de produit / s traitées (par exemple la Nourriture cuite) ou de la consommation de combustible par heure, respectivement. Utilisez des valeurs moyennes pondérées si plus d'un type de dispositif est remplacé.

$SC_{new,y}$: la consommation spécifique de combustible ou le taux de consommation de combustible de l'année y des dispositifs déployés dans le cadre du projet, à savoir la consommation de combustible par quantité de produit/s traité (par exemple aliments cuits) ou de la consommation de combustible par heure respectivement . Utilisez des valeurs moyennes pondérées si plus d'un type de système est mis en place par l'activité de projet

Déterminer B_{old} :

La méthodologie fournit deux options pour déterminer B_{old} - la quantité de biomasse ligneuse utilisée en l'absence de l'activité de projet (en tonnes/an) . Les CPA vont choisir l'une des deux options suivantes en fonction de la disponibilité des données :

a) Calculé comme le produit du nombre des dispositifs multiplié par la consommation annuelle

moyenne estimée de la biomasse ligneuse par dispositif (tonnes /an) . Cela peut provenir de données historiques ou d'une enquête de l'usage local ;

OU

b) Calculé à partir de l'énergie thermique générée dans l'activité de projet :

$$\hookrightarrow B_{old} = \frac{HG_{p,y}}{NCV_{biomass} \times \eta_{old}} \quad \text{L'équation (6)}$$

où:

$HG_{p,y}$: Quantité d'énergie thermique générée par les dispositifs de projet dans l'année y (TJ), si la puissance thermique des dispositifs peut être mesuré directement.

Pour les CPA qui impliquent les foyers à charbon de bois:

Lorsque le charbon est utilisé comme combustible, la quantité de biomasse ligneuse peut être déterminée:

a) en utilisant par défaut, un facteur de conversion du bois en charbon de 6 kg de bois (base humide) par kg de charbon de bois (base sèche).

b) Par ailleurs, les facteurs de conversion locales crédibles déterminées à partir d'une étude sur terrain ou la littérature peuvent être appliquées.

Puis :

$$B_{y,savings(charcoal)} = B_{y,savings} \times CF \quad \text{Equation (7)}$$

où:

CF Facteur de conversion du bois en charbon de bois

Détermination de $N_{y,i}$:

Pas tous les FA seront utilisés à partir du 1er jour de n'importe quel année . La diffusion se fera en cours et les FA seront ajoutés tous les jours. $N_{y,i}$ serait également ajusté pour les foyers qui sont opérationnels depuis moins d'un an , sur base prorata .

Le nombre des FA opérationnel pour un an (N) inclus dans la période de surveillance sera calculé selon la formule suivante :

$$N_{y,i} = \sum_{D=1}^n Nd \times \frac{D_{y,i}}{365} \quad \text{Equation (8)}$$

où:

N_d Nombre de dispositifs fonctionnant pendant des jours "D" au cours de la période de suivi

D Nombre de jours de fonctionnement du dispositif dans l'année y

$D = 1, 2, 3, \dots$

Comptabilisation des fuites:

- si l'enquête a posteriori auprès des utilisateurs et des zones dans lesquelles cette biomasse ligneuse est adjudé quantifie une augmentation de l'utilisation de ressources non renouvelables de la biomasse ligneuse par les utilisateurs hors- projet , qui est attribuable à l'activité de projet :

Le B_{old} est ajusté pour les fuites quantifiées

- B_{old} est multiplié par facteur net au brut d'ajustement de 0,95 pour tenir compte des fuites.

B.6.2. Les données et les paramètres qui doivent être déclarés ex - ante

Les données sont calculés avec les équations fournies dans la méthode choisie ou des valeurs par défaut spécifiées dans la méthodologie ne doivent pas être inclus dans la compilation.

Données / Paramètre	f_{NRBy}
Unité	fraction
Description	Fraction de la biomasse ligneuse enregistré par l'activité de projet dans l'année Y qui peut être établi comme la biomasse non renouvelable
Source des données	Valeur par défaut nationale pour la RDC, de UNFCCC http://cdm.unfccc.int/DNA/fNRB/index.html
Valeur(s) appliquée	0.9
Choix des données ou Méthodes des mesures and procédures	Par défaut
But des données	Calcul de l'étude de base et émissions du projet.
commentaires additionnels	Le paramètre est prescrit par la méthodologie surveillé. Toutefois, étant donné que la valeur par défaut approuvé au niveau national est disponible, il peut être déclaré ex-ante.

Données / Paramètre	B_{old}
Unité	Tonnes/année
Description	La consommation moyenne annuelle de la biomasse ligneuse par dispositif
Source des données	Données historiques ou étude sur l'utilisation locale
Valeur(s) appliquée	-
Choix des données ou Méthodes des mesures and procédures	Sera précisé dans le CPA-DD. Si une enquête sur l'utilisation locale est la source de données, cette étude suit les méthodes d'échantillonnage représentatif de la manière décrite au paragraphe 22 de la méthodologie appliquée

But des données	Calcul des émissions du projet et de l'étude de base
commentaires additionnels	Si l'Option (a) est utilisé pour déterminer B_{old}

Données / Paramètre	η_{old}
Unité	-
Description	Efficacité du dispositif en remplacement
Source des données	AMS-II.G.
Valeur(s) appliquée	0.10/0.2
Choix des données ou Méthodes des mesures and procédures	Valeurs par défaut 0.10 - si le système de remplacement est une cheminée en pierre de trois, ou un système classique sans système d'évacuation des gaz de combustion amélioré ou le système de carneau de ventilation de gaz, c'est à dire sans une grille ou d'une cheminée; 0,2 - pour les autres types de systèmes
But des données	Calcul de l'étude de base et émissions du projet.
commentaires additionnels	Si l'option 2 est utilisé pour déterminer $B_{y,savings}$ Les CPA peuvent utiliser d'autres valeurs si les données sont disponibles - mesurée en utilisant des méthodes d'échantillonnage représentatives ou sur base des valeurs de la littérature référencés (fraction), utiliser des valeurs moyennes pondérées si plus d'un type de système est remplacé

Données / Paramètre	SC_{old}
Unité	tonnes / quantité de produit / s traité (par exemple aliments cuits), ou tonnes / heure
Description	Consommation spécifique de combustibles ou le taux des dispositifs de base de la consommation de combustibles.
Source des données	Déterminée en utilisant le test de cuisson contrôlée TCC) protocole effectué conformément aux normes nationales (si disponibles) des normes ou des directives internationales (par exemple, les procédures de C spécifiées par le Partenariat pour la qualité de l'air intérieur (EIPC) < http://www.pciaonline.org/node/1050 >).

Valeur(s) appliquée	-
Choix des données ou Méthodes des mesures and procédures	A spécifier dans le CPA-DD
But des données	Calcul de l'étude de base et émissions du projet
commentaires additionnels	Si l'Option 3 est utilisée pour déterminer $B_{y,savings}$

Données / Paramètre	CF
Unité	Nombre/Numéro
Description	Facteur de Conversion charbon de bois en bois
Source des données	Par défaut pour la RDC "Étude de préféabilité sur les potentialités de développement des filières agroforesterie et bois-énergie dans le bassin de Kinshasa; Volet Bois Energie", Novembre 2012 ; ONF International & Novacel SPRL
Valeur(s) appliquée	8
Choix des données ou Méthodes des mesures and procédures	-
But des données	Calcul des émissions de l'étude de base
commentaires additionnels	A être utilisé par les CPA les foyers utilisant le charbon de bois.

B.6.3. B.6.3. Calculs ex-ante des réductions d'émissions

Les choix méthodologiques suivants pour le calcul des réductions d'émissions de chaque CPA seront utilisés pour chaque type de FA mises en œuvre. Le même type de foyers implique les foyers utilisant le même combustible (bois ou charbon) et ayant la même efficacité.

Les réductions d'émissions des CPA sont la somme des réductions d'émissions obtenues par chacun du type appliqué des foyers.

Les CPA sélectionne l'option de calcul en fonction de la disponibilité des données. Les options choisies seront clairement indiquées dans le CPA-DD.

$$ER_y = B_{y,savings} \times f_{NRB,y} \times NCV_{biomass} \times EF_{projected_fossilfuel} \times N_{y,i} \quad \text{Equation (1)}$$

Détermination de $B_{y,savings}$:

- Option 1:

$$B_{y,savings} = B_{old} - B_{y,new,KPT} \quad \text{Equation (2)}$$

- Option 2:

$$B_{y,savings} = B_{old} \times \left(1 - \frac{\eta_{old}}{\eta_{new,y}}\right) \quad \text{Equation (3)}$$

OR

$$B_{y,savings} = B_{y,new,survey} \times \left(\frac{\eta_{new,y}}{\eta_{old}} - 1\right) \quad \text{Equation (4)}$$

- Option 3:

$$B_{y,savings} = B_{old} \times \left(1 - \frac{SC_{new,y}}{SC_{old}}\right) \quad \text{Equation (5)}$$

Détermination de B_{old} :

Option (a):

Calculé comme le produit du nombre de dispositifs multiplié par la consommation annuelle moyenne estimée de la biomasse ligneuse par dispositif (tonnes / an).

Option (b):

Calculé à partir de l'énergie thermique générée dans l'activité de projet

$$B_{old} = \frac{HG_{p,y}}{NCV_{biomass} \times \eta_{old}} \quad \text{Equation (6)}$$

Si le CPA implique les foyers avec charbon de bois:

$$B_{y,savings(charcoal)} = B_{y,savings,wood} \times CF \quad \text{Equation (7)}$$

Détermination de $N_{y,i}$:

$$N_{i,y} = \sum_{D=1}^n N_d \times \frac{D}{365} \quad \text{Equation (8)}$$

Comptabilisation des fuites:

- si l'enquête a posteriori auprès des utilisateurs et des zones dans lesquelles cette biomasse ligneuse est adjugé quantifie une augmentation de l'utilisation de ressources non renouvelables de la biomasse ligneuse par les utilisateurs hors- projet , qui est attribuable à l'activité de projet :

Le B_{old} est ajusté pour les fuites quantifiées

- B_{old} est multiplié par facteur net au brut d'ajustement de 0,95 pour tenir compte des fuites.

B.7. Application de la méthode de surveillance et la description du plan de surveillance

B.7.1. Les données et les paramètres à surveiller par chaque CPA générique

Données / Parametres	$N_{y,i}$
Unité	Nombre
Description	Nombre des dispositifs de projets qui opèrent dans l'année y
Source données	base de données CPA
Valuer(s) appliqués	-
Methodes and procedures des mesures	Le suivi consiste à la vérification de tous les dispositifs ou d'un échantillon représentatif de celui-ci, au moins une fois tous les deux ans (biennale) pour déterminer si elles sont toujours en activité; ces dispositifs qui ont été remplacés par un dispositif équivalent en service peuvent être considérés comme fonctionnant. La collecte de données primaires, pour chaque type des foyers.
Frequence de suivi	Au moins une fois tous les deux ans (biennale)
Procedures QA/QC	-
But des données	Calcul des réductions d'émissions
Commentaires supplémentaires	N_y est ajustée en fonction du jour réel opérationnel D pendant une période de surveillance donnée y. La date de vente pour chaque dispositif figurant dans la base de données CPA signifie le début de l'opération pour chaque type d'appareil. Les jours de fonctionnement de chaque dispositif est divisé par le nombre total de jours de la période de surveillance courante pour déterminer le nombre d'appareils N_y ajustée fonctionnant.

Données / Parametres	$B_{y,new,KPT}$
Unité	T/an
Description	Quantité annuelle de la biomasse ligneuse utilisée lors de l'activité de projet en tonnes par dispositif
Source données	Collecte de données primaires - KPT
Valeur(s) appliqués	-
Méthodes and procédures des mesures	Test de Cuisine de performance Conformément au paragraphe 23 (a) de la méthodologie: la surveillance est de déterminer la consommation de combustible par dispositif de fonctionnement de tous les dispositifs d'exploitation ou d'un échantillon représentatif de celui-ci.
Fréquence de suivi	Chaque année ou biennale La surveillance biennale peut être choisie, s'il peut être démontré que l'efficacité de la poêle de cuisson ne diminue pas de façon significative par rapport à l'efficacité initiale de ce nouveau dispositif, sur une période de temps de deux ans d'utilisation typique.
Procédures QA/QC	Le KPT doit être effectuée conformément aux normes nationales (si disponibles) des normes ou des directives internationales (par exemple, les procédures KPT spécifiées par le Partenariat pour le Clean Indoor Air (EIPC) http://www.pciaonline.org/node/1049)
But des données	Calcul des réductions d'émissions
Commentaires supplémentaires	Si option 1 est utilisé pour déterminer $B_{y,savings}$

Données / Parametres	$B_{y,new,survey}$
Unité	t/an
Description	Quantité annuelle de la biomasse ligneuse utilisée lors de l'activité de projet en tonnes par dispositif
Source données	Collecte de données primaires - Enquete
Valuer(s) appliqués	-
Methodes and procedures des mesures	
Frequence de suivi	Chaque année ou biennale
Procedures QA/QC	
But des données	Calcul des réductions d'émissions
Commentaires supplémentaires	Si option 2 est utilisé pour déterminer $B_{y,savings}$

Données / Parametres	$HG_{p,y}$
Unité	TJ
Description	Quantité de l'énergie thermique générée par la technologie du projet de l'année y
Source données	Collecte de données primaires
Valeur(s) appliqués	-
Méthodes and procédures des mesures	Mesures directs
Fréquence de suivi	Par an
Procédures QA/QC	-
But des données	Calcul des réductions d'émissions
Commentaires supplémentaires	Si la puissance calorifique des dispositifs peut être directement mesurée y Si option (b) est utilisé pour déterminer B_{old}

Données / Paramètres	$\eta_{new,y}$
Unité	Fraction
Description	L'efficacité du dispositif en cours de déploiement dans le cadre de l'activité de projet dans l'année y.
Source données	Les enquêtes basées sur le protocole de test de l'eau d'ébullition
Valeur(s) appliqués	-
Méthodes and procédures des mesures	Teste d'ébullition d'eau. Valeurs moyennes pondérées si plus d'un type de système est mis en place par l'activité de projet Dans tous les cas, le protocole de test est le même à la fois pour le dispositif étant remplacé et le dispositif en cours de déploiement
Fréquence de suivi	Chaque année ou biennale La surveillance biennale peut être choisie, s'il peut être démontré que l'efficacité de la poêle de cuisson ne diminue pas de façon significative par rapport à l'efficacité initiale de ce nouveau dispositif, sur une période de temps de deux ans d'utilisation typique.
Procédures QA/QC	Le protocole du teste d'ébullition d'eau doit être effectuée conformément aux normes nationales (si disponible) ou des normes ou des directives internationales
But des données	Calcul des réductions d'émissions
Commentaires supplémentaires	Si option 2 est utilisé pour déterminer $B_{y,savings}$

Données / Parametres	<i>D</i>
Unité	Jours
Description	nombre de jours de fonctionnement des dispositifs au cours de la période de surveillance,
Source données	Base des données CPA
Valuer(s) appliqués	(D=1,2,3,n)
Methodes and procedures des mesures	Pas tous les FA seront vendus le 1er jour de l'année. Chaque jour, les ventes seront ajoutées. La base de données contient des informations sur la date de vente provenant de la facture.
Frequence de suivi	Continuellement
Procedures QA/QC	-
But des données	Calcul des réductions d'émissions
Commentaires supplémentaires	Ajustement de $N_{y,i}$

Données / Parametres	LE_y
Unité	-
Description	Fuite liée à la biomasse ligneuse non renouvelable sauvé par l'activité de projet - en raison de l'utilisation / détournement de ressources non renouvelables de la biomasse ligneuse enregistré sous l'activité de projet par des non-projet ménages / utilisateurs qui utilisaient auparavant des sources d'énergie renouvelables
Source données	Calculé sur la base des enquêtes ex-post des utilisateurs et les zones dans lesquelles la biomasse ligneuse est un fournisseur OU valeur par défaut selon la méthodologie
Valuer(s) appliqués	- Si la valeur par défaut est utilisée: 0,95
Methodes and procedures des mesures	Utilisation de 90/30 de précision pour une sélection d'échantillons. Si l'évaluation de fuite quantifie une augmentation de l'utilisation de ressources non renouvelables de la biomasse ligneuse par les ménages / utilisateurs hors-projets, qui est attribuable à l'activité de projet, puis B_{old} est ajusté pour tenir compte de la fuite quantifiée. Si les dispositifs actuellement utilisés en dehors du périmètre du projet sont transférés à l'activité de projet, alors la fuite doit être considérée.
Frequence de suivi	Chaque année ou biennale
Procedures QA/QC	-
But des données	Calcul des réductions d'émissions
Commentaires supplémentaires	Si confirmée par les études ex-post Ajustement de B_{old}

B.7.2. Description du plan de surveillance pour un CPA générique

Tous les CPA suivront la même méthodologie de suivi tel que décrit dans ce PoA - DD. Le CME supervise le processus de surveillance :

1. Les données sur les foyers sont enregistrés sur terrain par le personnel de mise en œuvre du CPA et / ou des partenaires sous contrat (par exemple, points de vente), et signalés à l'exécutant du CPA. L'exécutant du CPA conserve les documents et entre les données dans la base de données du CPA. Cette Base de données est établie avec l'aide du CME pour s'assurer que les données sont recueillies correctement et organisé de façon utilisable.

Le minimum des données à recueillir comprennent :

- Nom du client et ses coordonnées (numéro de téléphone, si disponible) ;
- L'adresse, l'emplacement ;
- Le type de foyer et du combustible remplacé ;
- Type et taille du FA ;
- Date de vente ;
- Le code d'identification unique du foyer (la génération du code sera décrite dans le CPA-DD)

2 Celui qui met en œuvre le CPA, conserve les documents et entre les données dans la base de données CPA. Il va aussi maintenir les dossiers sur les contact de l'utilisateur final , les données sur les foyers, et d'autres informations d'inventaire pour permettre au CME et le DOE de vérifier que la diffusion est en effet produite et les FA sont utilisés par les utilisateurs au sein du pays d'accueil qui entraîne une diminution des émissions de gaz à effet de serre .

- Avant d'enregistrer les FA dans la base de données CPA, le code d'identification sera un renvoi à garantir qu'il n'ya pas de double comptage.

- Afin de confirmer le déplacement des ressources de la biomasse ligneuse non renouvelables, seuls les FA où les ménages utilisaient la biomasse ligneuse non renouvelable pour la cuisson lors de l'étude de base seront inclus dans le CPA. Cela sera confirmé sous forme de vente par chaque utilisateur.

3. Les exécutants du CPA vont garder la base de données CPA mise à jour au moins chaque année par la vérification de tous les foyers ou d'un échantillon représentatif de celui-ci.

4. Si l'échantillonnage est appliqué, il sera en conformité avec le critère d'admissibilité (j).

5. Les exécutants du CPA vont transmettre les données au CME selon les conditions fixées dans les accords contractuels.

Au besoin, les exécutants du CPA seront assistés par le CME dans le suivi. La surveillance des activités peuvent être effectués en partie par des consultants spécialistes, externes rapportant aux exécutants du CPA/CME.

Enregistrements dans la base de données

La base de données (s) électronique sera exploité et entretenu par le CME (base de données du Programme d'activités) et les exécutants du CPA individuels nommés par le CME (les exécutants du CPA) pour s'assurer de l'exhaustivité et de l'exactitude des informations de suivi.

Les bases de données serviront de base pour l'échantillonnage, si l'échantillonnage est appliqué.

Gestion de la base de données

Les informations contenues dans cette base de données sera mise à jour dans des intervalles régulières.

Les factures de vente ou reçus de vente originaux (ou n'importe quel format utilisé pour collecter les données nécessaires) seront gardés par l'équipe de suivi du CME ou l'équipe de suivi des exécutants du CPA désignés par la CME et gardés pendant deux ans après la fin de la période de comptabilisation . Les données de la base de données du Programme d'activités électronique seront sauvegardées au niveau du CME.

Annexe 1: Informations de contact sur l'entité / personne responsable du PdA

Organisation	Climate Corporation Emissions Trading GmbH
Rue/B.P	Guntramsdorfer Street 103
Building	-
Ville	Moedling
Etat/Région	-
Code Pays	2340
Pays	Autriche
Téléphone	+43 2236 8002 7000
Fax	+43 2236 8002 7099
E-mail	office@climatecorp.com
Site web	climatecorp.eu
Personne de contact	Michael Novoszad
Titre	Directeur
Salutation	Mr
Nom	Novoszad
Post- nom	-
Prénom	Michael
Département	-
Mobile	-
Fax direct	-
Téléphone direct	+43 2236 8002 7006
Courriel Personnel	mn@climatecorp.com

Organisation	TaiCom Congo SPRL
Rue/B.P	N°1 Père Boka avenue – Gombe/ N°1 TaiCom Station (Dingi Dingi) – Nsele / P.O.Box : 823 KIN 1
Building	-
Ville	Kinshasa
Etat/Région	Kinshasa
Code Pays	243
pays	Democratic republic of Congo
Téléphone	+243 999940502 / +243819977070
Fax	-
Courriel	taicom.congo@gmail.com
Site web	www.taicomafrika.com
Personne de Contact	Joseph NKINZO TCHIBO
Titre	President & CEO
Salutation	Mr.
Nom	TCHIBO
Post Nom	NKINZO
Prénom	JOSEPH
Department	-
Mobile	-
Fax direct	-
Téléphone Direct	-
Courriel Personnel	nkinzo@gmail.com

Annexe 2. Affirmation concernant le financement public

-

Annexe 3. Application de methodologie (s)

-

-

Annexe 4: Des informations générales complémentaires sur le calcul ex ante des réductions d'émissions

Annexe 5: Informations générales complémentaires sur le plan de surveillance

Histoire du document

Version	Date	Nature de révision(s)
02.0	EB 66 13 Mars 2012	Révision nécessaire pour assurer la cohérence avec les «Lignes directrices pour remplir le programme sous forme de document de conception des programmes d'activités MDP à petite échelle » (EB 66, annexe 13).
01	EB33, Annex43 27 Juillet 2007	Adoption initial
Classe de décision: réglementation Type de document: Formulaire Fonction d'affaires: Inscription		